



REPUBLIQUE TUNISIENNE

*Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique*

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE  
DIRECTEUR GENERAL DU  
CENTRE DE PUBLICATION UNIVERSITAIRE (C.P.U)**

**Nom et prénom du candidat :**

.....

24 Août 2015



**II-5- Activités réalisées dans le cadre de la promotion et la diffusion des publications universitaires** (manuels pédagogiques, ouvrages, revues périodiques, actes de colloques,...) **et les relations établies avec les institutions d'enseignement et de recherche ainsi que les autres organismes intéressés par cette activité.**

**II-6-Autres activités de recherche réalisées**

### **III- RESPONSABILITES ET ACTIVITES D'INTERET COLLECTIF**

#### **III-1- Responsabilités administratives**

*Direction d'établissement, appartenance à des conseils d'administration, et autres responsabilités administratives occupées. Préciser pour chaque responsabilité la référence du Décret ou de l'arrêté de nomination et la période occupée.*

#### **III-2- Responsabilités scientifiques**

*Direction de laboratoires et unités de recherche, appartenance à des conseils scientifiques, comités scientifiques nationaux, commissions nationales de recrutement et de promotion, et autres responsabilités scientifiques occupées. Préciser pour chaque responsabilité la référence de la nomination et la période occupée.*

#### **III-3- Activités d'intérêt collectif**

- Appartenance à des comités de lecture de revues scientifiques à facteur d'impact (*Reviewer*)
- Expertises, conseils et audits (de haut niveau)
- Edition d'ouvrages scientifiques à comité de lecture et d'articles d'ouvrages. *Préciser la nature de l'ouvrage (individuel ou collectif) et la maison d'édition.*
- Appartenance à des sociétés savantes
- Organisation de manifestations scientifiques internationales (*durant les dix dernières années*)
- Autres activités (*prix, distinction, vie associative, etc.*)

### **IV- PROJET DE PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

Il est demandé de décrire, **en deux pages, les grandes lignes d'un projet de programme** dont lequel le candidat expose sa **vision stratégique** pour le développement de l'institution.

Le projet de programme devrait être en **adéquation** avec les **missions** du centre telles que fixées par l'article 3 du Décret n°1004 du 05 mai 1998. Une attention particulière devrait être accordée à la **pertinence** et à la **faisabilité** du programme proposé.

**N.B. : L'évaluation et la sélection des dossiers sera effectuée sur la base des critères**

**précisés dans les différentes rubriques citées ci-dessus (de I à IV)**